



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre

Paris, le 07.10.13 006892
DEF/SDBC/CPAG

Monsieur le Député,

En complément des éléments d'information qui vous ont été personnellement communiqués sur la dissolution du détachement air (DA) 277 de Varennes-sur-Allier, il m'apparaît utile de vous apporter les précisions qui suivent.

Comme vous le savez, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 prévoyait la suppression d'environ 55 000 emplois au sein du ministère de la défense. Au titre de la loi de programmation militaire 2009-2014 prise en application de ce Livre blanc, 10 000 emplois restent encore à supprimer.

Cette réduction des effectifs devait se réaliser non seulement via la modification du plan de stationnement des forces, en adéquation avec le nouveau format des armées, mais aussi au travers de la mise en œuvre de mesures de rationalisation et d'optimisation des fonctions de soutien. C'est à ce titre que la dissolution du DA 277 de Varennes-sur-Allier apparaît désormais inexorable, compte tenu du regroupement de la fonction stockage du matériel de l'armée de l'air sur quelques entrepôts majeurs, opéré au titre de la rationalisation de la fonction logistique.

La décision prise antérieurement de n'opérer cette fermeture qu'à la fin du cycle des restructurations 2008-2015 a été respectée ; il n'est plus envisageable, aujourd'hui, de la différer plus longtemps.

Soyez assuré que je mesure bien tout l'attachement que vous portez à cette formation et toutes les répercussions de cette décision, sur le personnel et l'activité économique locale, que nous avons évoquées à l'occasion de notre rencontre le 25 septembre dernier en présence de Madame Christiane Belot, première adjointe au maire de Varennes-sur-Allier et de Monsieur Xavier Cadoret, Président de la Communauté de Communes Varennes-Forterre.

.../...

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Maire d'Yzeure
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

J'ai donc souhaité qu'un dispositif d'accompagnement économique et social intégrant pleinement les spécificités locales soit mis en place sans attendre. A ce titre, j'ai décidé que serait prise en considération, pour le futur contrat de redynamisation de site de défense, la déflation globale des effectifs de ce détachement opérée progressivement depuis 2008.

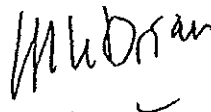
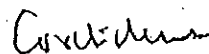
J'ai demandé dans le même temps au Délégué ministériel à la mise en œuvre de la réforme territoriale, le Préfet Henri Masse¹, que je viens de nommer, de se tenir à votre disposition pour vous apporter tout le concours que vous estimeriez nécessaire pour cet accompagnement.

Dans le même ordre d'idée, vous pourrez également compter sur le plein investissement du commandant du détachement air, le colonel Philippe Dedobbeleer.

La Délégation à l'accompagnement des restructurations (DAR) du ministère de la défense ainsi que les services de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)² vous appuieront également dans la préparation des mesures d'accompagnement et de revitalisation. Le préfet de l'Allier a par ailleurs été mandaté par le Premier ministre pour assurer le pilotage d'ensemble de ce plan d'accompagnement territorial. Je sais d'ores et déjà que plusieurs projets logistiques ou touristiques créateurs d'emplois pourraient être expertisés et initiés avec la Communauté de communes Varennes-Forterre pour faciliter, le cas échéant, la reconversion du site, dans le cadre d'une cession à l'euro symbolique de l'emprise libérée par la Défense.

A cet égard, le Préfet, Henri Masse participera au comité de site que mettra en place, dans les tout prochains jours, Monsieur le Préfet de l'Allier, afin d'engager le contrat de redynamisation de site Défense (CRSD).

Convaincu que la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés permettra de réussir cette transition, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Yves LE DRIAN

¹ Téléphone : 01 42 19 50 24

² Commissariat général à l'égalité des territoires à compter de 2014.